

## LES ENSEIGNEMENTS

### Enseignement général :

- Français
- Histoire-Géographie et EMC
- Mathématiques
- Physique-Chimie
- EPS
- Anglais
- Arts Appliqués

### Enseignement professionnel :

- Enseignement professionnel de spécialité - **11,5h en première année - 12h en deuxième année**
- Prévention Santé Environnement - 1h

## LES PFMP

La formation des élèves est complétée par des Périodes de Formation en Milieu Professionnel.

Sur les deux années, les élèves réalisent **obligatoirement 14 semaines** en entreprise.

Depuis la rentrée 2023, ces PFMP amènent au versement d'une allocation de l'Etat pour valoriser le travail accompli.

Le lycée Clément Ader travaille régulièrement avec de nombreuses entreprises Seine et Marnaises.

Le lycée mène également une politique d'ouverture européenne dans le cadre du programme Erasmus.

Accessibilité : RER, Bus  
Internat dans l'établissement



76 rue Georges Clémenceau  
77220 TOURNAN EN BRIE

 01 64 07 20 18

<http://www.lyceeader.eu/>



## CAP AAGA

### AGENT ACCOMPAGNANT AU GRAND ÂGE (2 ANS)

La validation des acquis se fait entièrement sous forme de Contrôle en Cours de Formation (CCF).

Une grande partie de l'évaluation des compétences professionnelles de l'élève est réalisée par le tuteur lors des Périodes de Formations en Milieu Professionnel (PFMP).

## ACTIVITÉS

Le titulaire du CAP Agent Accompagnant au Grand Âge permet de favoriser et/ou de maintenir l'autonomie de la personne âgée. Il accompagne la personne dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne, sociale, en fonction de ses capacités et de ses choix. Le titulaire du CAP Agent Accompagnant au Grand Âge exerce ses tâches sous l'autorité d'un responsable hiérarchique. Il applique les règles d'hygiène, de sécurité.



## SECTEURS

Le titulaire du CAP AAGA exerce ses activités au sein des structures sociales ou médico-sociales qui accueillent des personnes âgées.

**Le travail dans ce type de structure nécessite :**

- de savoir travailler en équipe
- d'être autonome sur les tâches à réaliser
- de savoir-être (adopter une attitude professionnelle et respectueuse)

## TRAVAUX REGLEMENTES

Le CAP AAGA est soumis aux travaux réglementés. Les élèves mineurs doivent obtenir une dérogation, pour l'utilisation de matériels électriques motorisés, accordée par l'inspection du travail sur avis du médecin scolaire. Il sera émis après réalisation d'une visite médicale, au sein du lycée. **L'état de santé de l'élève doit donc être conforme aux attentes induits par les travaux réglementés, notamment en terme de compréhension et de respect des règles de sécurité.**

## INSERTION PROFESSIONNELLE

A l'issue de leur formation, les titulaires du CAP AAGA peuvent s'insérer dans la vie active. Les besoins en recrutement sont nombreux dans la région Ile de France.

## POURSUITE D'ÉTUDES

- Spécialisations complémentaires

